



## **Programme Compensation Carbone Volontaire**



**Les forêts tropicales sont en danger.**

**Véritables poumons de la planète, elles jouent un rôle essentiel dans la capture du carbone rejeté dans l'atmosphère, grand responsable du réchauffement climatique.**

**Limitez votre impact sur le changement climatique en sauvegardant une forêt tropicale de Madagascar, et en fournissant emplois, santé et éducation à ses habitants.**

**Nul ne peut plus nier l'urgence d'une réduction de nos émissions de gaz à effet de serre... Une tâche prioritaire, mais difficile.**

Le Programme Compensation Carbone Volontaire de L'Homme et l'Environnement permet désormais aux particuliers, collectivités et entreprises de compenser leurs émissions de CO2 dans l'atmosphère en s'engageant avec nous dans des actions de reboisement de la couverture forestière.



La forêt tropicale de Madagascar a perdu 50% de sa surface ces 40 dernières années. Deux facteurs principaux à cela : une surexploitation forestière, et surtout, une culture sur brûlis intensive. La déforestation menace directement une biodiversité exceptionnelle et unique au monde: amphibiens, batraciens, caméléons, oiseaux, lémuriers, orchidées, arbres et plantes médicinales.

Face à ce constat alarmant, l'ONG L'Homme et l'Environnement (H&E) met en place, depuis plusieurs années, des actions de conservation mais aussi de restauration de la couverture forestière malgache par le reboisement d'espèces d'arbres dont certains sont menacés d'extinction immédiate.

H&E vous propose à travers son programme de permettre le stockage de CO2 dans une forêt tropicale, par une action également positive sur le développement économique et social de communautés marginales, et sur la protection d'écosystèmes et d'espèces animales et végétales rares.

En contrepartie de vos contributions, L'Homme et l'Environnement s'engage à :

1. Planter, entretenir et conserver une surface de forêt naturelle qui stockera le CO2 que vous avez émis cette année (sachant que le sujet reste controversé mais qu'il faut agir !),
2. Mettre en place des services de santé et d'éducation – formation au bénéfice des populations impliquées dans le projet de conservation,
3. Accompagner les projets de développement local et la création d'activités génératrices de revenus sur les sites concernés (valorisation de la pharmacopée traditionnelle, production d'huiles essentielles, écotourisme....).



Au-delà de la compensation mathématique de vos émissions de CO2, vous participez donc à la mise en œuvre d'un programme intégré pour la protection de réservoirs exceptionnels de biodiversité tout en contribuant à la protection et la valorisation des savoirs traditionnels et à l'amélioration des conditions de vie de la population.





## Potentiels de séquestration

<b>Site d'intervention</b>	<b>Superficie concernée et potentiel de séquestration</b>	<b>Commentaires</b>
<b>Réserve expérimentale de Vohimana</b>	<b>Programme déjà constitué</b> 1 Hectare correspond à 18,13 tonnes de CO2 séquestrées / an	8 pépinières, 18 pépiniéristes
<b>Réserve expérimentale de Vohibola</b>	<b>Programme de 1 273 hectares</b> 1 Hectare correspond à 7 tonnes de CO2 séquestrées / an	4 pépinières, 16 pépiniéristes Capacité de production : 14 400 plants / mois
<b>Sites d'Ambanja (Ambohidravay – Ambato)</b>	<b>Programme de 70 Ha (Ambato)</b> Formation forestière similaire à celle de Vohimana	3 pépinières
<b>Réserve expérimentale de Tsianinkira</b>	<b>Programme de 60 Ha</b> Données non disponibles – en cours de finalisation	Capacité de production : 150 000 plants / an
<b>Réserve expérimentale de Fohisokina (Antoetra)</b>	<b>Programme de 10 Ha</b> Données non disponibles – en cours de finalisation	Reboisement communautaire par campagne, sans équipe permanente

### Données de références

Nos calculs sont établis pour les activités de reboisement sur la base de données bibliographiques de référence qui stipulent :

- Pour Vohimana : 544 T de CO2 par Ha pour la forêt au climax, c'est-à-dire au retour à la forêt primaire (Réf. Programme de la Banque Mondiale dans le cadre projet Biocarbone).
- Pour Vohibola : 210 T de CO2 pour la forêt au climax (Réf. Etudes du Missouri Botanical Garden).

Des études sont en cours pour les autres sites.

### Précisions concernant les calculs de coûts

La période de régénération nécessaire pour que les plantations se reconstituent en forêt mûre est établie à 30 ans, et les coûts de mise en œuvre du programme sont donc répartis forfaitairement pour aboutir à un montant annuel.

Pour la phase de plantation, nous sollicitons les partenaires souhaitant compenser d'assurer dès la première année la sécurisation des coûts de production, préparation des parcelles et trouaisons qui correspondent à l'équivalent de 80 Euros, et assurent la sécurisation des parcelles considérées pour 04 années.

Au-delà de ces quatre premières années de plantation, ou sur des zones déjà plantées et non attribuées encore en compensation carbone, le montant de compensation est établi au coût de 20 Euros pour une tonne de CO2 stockée, sur une période d'une année, renouvelable chaque année (26 ans si la réserve a déjà été financée pour la période de plantation de 04 ans) sous réserve de maintien – conservation des plantations réalisées.

Le calcul des coûts de compensation carbone sont établis sur la base de la mise en œuvre des activités suivantes :

- Développement et maîtrise des instruments de quantification du carbone
- Entretien de pépinières, rémunération des pépiniéristes et des planteurs
- Entretien de plantations, réalisation de pare-feu,
- Financement de brigades et équipements de surveillance
- Mise en place de mesures d'accompagnement : interventions à caractère social (santé, éducation, formation...) et appui au développement d'activités génératrices de revenus en auto-gestion au niveau des communautés.



-----

*Madagascar est signataire du protocole de Kyoto et s'est engagé dans la lutte contre les changements climatiques et la déforestation avec la communauté internationale à travers le mécanisme REDD+. Le pays se prépare ainsi à l'avènement de ce mécanisme au sein du nouveau régime climatique après-Kyoto et est en train de produire le document R-PP, une sorte de feuille de route traçant les activités et les approches retenues pour cette préparation.*

*L'ONG L'Homme et l'Environnement devrait rejoindre prochainement le Comité Technique REDD, et participer au sein de cet organe national au développement d'une méthodologie REDD pour Madagascar (élaboration d'instruments de monitoring, d'enregistrement, de validation pour la réduction des émissions provenant de la déforestation et de la dégradation des forêts).*

## Qu'est-ce que la compensation carbone volontaire ?

La compensation volontaire est un mécanisme de financement par lequel une entité (administration, entreprise, particulier) substitue, de manière partielle ou totale, une réduction à la source de ses propres émissions de gaz à effets de serre une quantité équivalente de « crédits carbone », en les achetant auprès d'un tiers.

Concrètement, la compensation consiste à mesurer les émissions de gaz à effet de serre générées par une activité (transport, chauffage, etc.) puis, après avoir cherché à réduire ces émissions, à financer un projet de réduction des émissions de gaz à effet de serre ou de séquestration du carbone : énergie renouvelable, efficacité énergétique ou de reboisement, qui permettra de réduire, dans un autre lieu, un même volume de gaz à effet de serre. Le principe sous-jacent étant qu'une quantité donnée de CO<sub>2</sub> émise dans un endroit peut être « compensée » par la réduction ou la séquestration d'une quantité équivalente de CO<sub>2</sub> en un autre lieu. Ce principe de « neutralité géographique » est au cœur des mécanismes mis en place par le Protocole de Kyoto.

Il est important de souligner que la compensation volontaire doit s'inscrire dans une logique de neutralité carbone : elle doit toujours accompagner ou suivre la mise en œuvre de solutions énergétiques alternatives ou d'efforts de réduction des émissions.

## Comment s'y prendre ?

- Pour les personnes individuelles, l'ONG vous propose de financer le stockage de vos émissions annuelles de CO<sub>2</sub> par une contribution de 150 €. La législation fiscale française permet de récupérer sur vos impôts 100 € sur les 150 € souscrit : au final, cet acte citoyen vous coûtera 50 €.
- Pour les entreprises, l'ONG propose de financer le stockage de CO<sub>2</sub> sur la base de :
  - 80 Euros par tonne, pour la phase de reboisement (avec sécurisation de la parcelle pour une durée de 4 années)
  - 20 € par tonne, pour une année lorsqu'il s'agit de la maintenance et l'entretien des plantations.

Ce dispositif est valable pour un minimum de 50 tonnes compensées (en-deçà de ce montant, les frais de mise en œuvre et de suivi-évaluation du programme sont trop élevés pour que l'action soit pertinente) et une cartographie présentant la localisation des parcelles concernées vous sera adressée ainsi que le rapport annuel d'activités de l'ONG.

Il est également possible de soutenir à travers ce programme nos projets d'accès aux énergies renouvelables et promotion de technologies propres (nous consulter spécifiquement sur ce point).

## Si vous voulez participer :

Etablissez un chèque au nom de « L'Homme et l'Environnement » et expédiez-le à L'Homme et l'Environnement, 8 rue Bellevue, 68440 Zimmersheim, France. Vous recevrez une attestation de don qui vous permettra de diminuer vos impôts.

Pour annoncer l'envoi, afin de ne pas rater la défiscalisation ou pour demander davantage d'information, envoyez un email à : [roger.behra@wanadoo.fr](mailto:roger.behra@wanadoo.fr)